

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU BUREAU DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES LE GRAND CHAROLAIS

L'an deux mille vingt quatre, le six juin, le Bureau de la Communauté de Communes Le Grand Charolais s'est réuni , sous la présidence de Monsieur Gérald GORDAT suivant la convocation en date du .

DÉCISION N° DB2024_034 - ADMINISTRATION GENERALE RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION À INTERCOMMUNALITÉS DE FRANCE POUR L'ANNÉE 2024

Le Bureau de la Communauté de Communes Le Grand Charolais, réuni le 6 juin 2024,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.5211-10,

Vu la délibération du Conseil communautaire n° 2020-138 en date du 9 novembre 2020 donnant délégation de pouvoir au Bureau,

Vu la délibération du Conseil communautaire n° 2017-072 en date du 6 mars 2017 approuvant l'adhésion à l'Assemblée des Communautés de France (AdCF),

Considérant qu'il apparaît opportun de renouveler l'adhésion à cette association pour l'année 2024,

Considérant l'avis favorable du Bureau exécutif en date du 6 juin 2024,

Le Bureau de la Communauté de Communes Le Grand Charolais, après en avoir délibéré :

A l'unanimité,

DÉCIDE

Article 1 : L'adhésion à Intercommunalités de France est renouvelée pour l'année 2024 pour un montant prévisionnel de 4 534, 31 € correspondant à la cotisation calculée en application du barème fixé :

- Population INSEE 2021 = 41 221 x 0,11 € = 4 534,31 € ;

Article 2 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de sa publicité, devant le Tribunal administratif de Dijon (22 rue d'Assas - BP 61616 - 21016 Dijon CEDEX).

Envoyé en préfecture le 14/06/2024

Reçu en préfecture le 14/06/2024

Publié le 17/06/2024

ID : 071-200071884-20240606-DB2024_034-DE



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU BUREAU
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES LE GRAND CHAROLAIS**

Article 3 : La présente décision sera communiquée aux membres du Conseil Communautaire lors d'une prochaine réunion.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU BUREAU DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES LE GRAND CHAROLAIS

Nombre de membres en exercice : 21	Secrétariat de séance assuré par : Elisabeth PONSOT
Membres présents à la séance : 16	Votants : 16

Membres présents :

Gérald GORDAT, Gilles PERRETTE, Christian LAROCHE, Catherine CLERGUÉ, Elisabeth PONSOT, David BÊME, Daniel BERAUD, Patrick BOUILLON, Jacky COMTE, Philippe DUMOUX, Julien GAGLIARDI, Fabien GENET, Daniel MELIN, Bérénice PORTIER, Jean-Marc NESME, Marie-France MAUNY

Membre(s) absent(es) non suppléé(es) et non représenté(es) :

Magali DUCROISET, Pierre BERTHIER, André ACCARY, Nicolas LORTON, Patrick PAGÈS

Ont signé au registre les membres présents
Fait et délibéré en séance, le 6 juin 2024
Pour extrait conforme

Gérald GORDAT
Président du Grand Charolais